

## RESERVE PARLEMENTAIRE : LES ASSOCIATIONS NE DOIVENT PAS PAYER LE PRIX DE LA REFORME

La loi rétablissant la confiance dans la vie publique constitue une suite aux revendications citoyennes portées afin de renforcer le principe de transparence de notre démocratie. C'est dans le cadre de son examen que le Sénat, a choisi de réaffecter exclusivement les fonds de la réserve parlementaire à une dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements.

Aujourd'hui, 70% des fonds de la réserve parlementaire globale viennent soutenir des projets associatifs sur les territoires (52% pour l'Assemblée Nationale, 18% pour le Sénat). **Les associations ne doivent pas être les oubliées d'un dispositif qui les concernaient essentiellement, et payer le prix de cette réforme.**

Jusqu'à présent la réserve parlementaire n'était attribuée qu'à certaines associations dans une relation bilatérale avec les parlementaires. **C'est pourquoi le Mouvement associatif plaide pour une réattribution majoritaire des fonds au Fonds National de Développement de la Vie Associative**, un dispositif clair qui concerne toutes les associations. Ce fonds est aujourd'hui sous-doté au regard des objectifs de développement d'un monde associatif qui compte 1,3 millions d'associations, 13 millions de bénévoles et 1,8 millions de salariés.

Le Mouvement associatif a interpellé les candidats pendant la campagne électorale sur la nécessité de soutenir une politique ambitieuse de développement de la vie associative, dans une France en demande de plus de solidarité, de lien social et d'engagement de chacun. Le monde associatif est une force, et une dynamique sur tous les territoires. **Aussi, le Mouvement associatif appelle les parlementaires à poser les bases de cette orientation lors du prochain examen du texte à l'Assemblée Nationale.**



## → À PROPOS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Porte-voix des dynamiques associatives, le Mouvement associatif rassemble plus de 600 000 associations (soit 1 association sur 2 en France), réunies au sein de différentes organisations thématiques. Son ambition est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative. Le Mouvement associatif intervient sur quatre grands axes de réflexion et d'action : l'engagement, l'économie, l'action publique et l'emploi.

## MEMBRES DU MOUVEMENT ASSOCIATIF



---

## CONTACTS

### LE MOUVEMENT ASSOCIATIF

28 place Saint-Georges 75009 Paris

01 40 36 85 27

Responsable Plaidoyer :

Lucie Suchet - [lsuchet@lemouvementassociatif.org](mailto:lsuchet@lemouvementassociatif.org)